



Sections de Haute-Garonne



Toulouse, le 5 mars 2019

Contacts des Syndicats : en fin de courrier

Objet : situation du service public de la DGFIP

à Mesdames et Messieurs les Parlementaires
du département de Haute-Garonne

Mesdames, Messieurs,

Nos quatre organisations syndicales, qui représentent aux dernières élections professionnelles l'intégralité des agents de la Direction Régionale des Finances Publiques, s'adressent à vous, mais aussi, à l'ensemble des élu-es locaux-les, parce que l'heure est particulièrement grave pour notre administration et par incidence pour les collectivités territoriales et les citoyen-nes.

Nous sommes en conflit ouvert avec notre administration locale et nationale comme avec le gouvernement qui, de concert, ont entamé une destruction massive de la DGFIP et plus largement de la Fonction Publique. En région Occitanie les actions se multiplient sur la quasi-totalité des départements dont la Haute-Garonne qui en est à sa 5^e semaine d'un conflit historique ponctué par la fermeture régulière de la plupart des sites importants du département et pour l'instant sans réponse satisfaisante des dirigeants administratifs et politiques.

La Direction Générale des Finances Publiques, née il y a quelques années de la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique assure des missions que vous connaissez bien, au service de la nation, des citoyen-nes et des collectivités locales. Il ne nous semble pas particulièrement utile ici d'aller plus dans le détail de ces missions essentielles qui vous sont familières.

Vous l'avez sans aucun doute déjà constaté, l'État se désengage des territoires, les déserte pour des raisons « douteuses » d'économies budgétaires et de « soi-disant » services plus efficaces pour les publics. C'est le plus souvent fait sans aucune concertation avec les syndicats et les élus locaux, départementaux et régionaux que les administrations informent une foi leur plan mis au point.

Aussi, la raison de ce courrier est assez simple : vous informer et vous faire sentir ce qu'est la réalité de notre administration, aujourd'hui, mais surtout, ce qu'elle ne sera plus demain si les projets du gouvernement et de nos responsables administratifs aboutissaient. Si vous, parlementaires de ce département, ne faisiez rien pour les bloquer.

Nous rappellerons quelques chiffres depuis, justement, la création effective de la DGFIP en 2009 :

- près de 80 trésoreries de proximité ont été supprimées sur les 13 départements d'Occitanie ;
- 134 postes seront supprimés en 2019 portant le total à 1 717 suppressions en 10 ans.

Notre administration est donc déjà mise à mal depuis des années tant du point de vue des emplois que de son implantation territoriale ou l'exercice des missions. Il faut dire qu'elle est une cible assez facile des gouvernements successifs qui y voient une source inépuisable d'amputations budgétaires qui, par ailleurs, n'atteignent que bien peu la sensibilité des citoyen-nes.

Mais tout change et dans cette période qualifiée de « mouvement des Gilets Jaunes », nous notons deux revendications majeures des populations : la justice fiscale et des services publics de proximité. La DGFIP est d'autant plus au cœur de ces problématiques qu'elle est l'administration d'État qui, avec son réseau de trésoreries de proximité, a le maillage des territoires le plus fin.

Dans ces conditions, il faut que vous soyez concrètement informé-e-s des projets en cours et des dégâts qu'ils causeraient s'ils aboutissaient. Ainsi, mi-décembre 2018, les directeurs locaux recevaient de la part de l'administration centrale un document/programme pluriannuel pour « *bâtir un nouveau réseau* » dont nous livrons quelques-uns des principaux points :

- sortir des emplois des chefs-lieux, ce qui pourrait séduire les collectivités locales, mais il ne s'agit pas là d'un transfert de service public, seulement d'agents qui, pour l'essentiel, travailleraient à distance pour de plus grosses structures. La Direction Générale le précise clairement : « *la localisation d'un back-office n'apporte aucun service à la zone d'implantation...* » ;
- corrélativement, limitation au maximum de l'accueil physique sans rendez-vous et exploration de tous les moyens permettant de simplement assurer des « *points de contact* » ;
- généralisation d'un mode d'organisation des trésoreries de Service Public Local (celles donc qui concernent les collectivités au plus près de leurs intérêts) fondé sur l'industrialisation des tâches en back-office (SFACT soit Services Facturiers) ;
- spécialisation d'un cadre (un seul agent donc) par EPCI à fiscalité propre pouvant assurer le front-office (conseil et expertise auprès des collectivités locales) ;
- regroupement des trésoreries hospitalières en une seule au maximum dans le périmètre de compétence des Groupements Hospitaliers de Territoires ;
- regroupement des Services des Impôts des Particuliers dont une grande partie serait donc supprimée et plus gros regroupements encore pour les Services des Impôts des Entreprises ;
- fusion des Services de Publicité Foncière avec concentration sur la capitale départementale sauf exceptions géographiques (l'action de la Haute-Garonne en 2018 a permis de sauver celui de Muret et de maintenir une antenne à Saint-Gaudens, pour l'instant...) ;
- possibilité de « *s'affranchir des frontières départementales* » autrement dit d'une part que des services pourraient être communs à des « petites directions » comme le Lot et le Tarn et Garonne par exemple, voire que ces deux directions puissent à terme fusionner ;
- création d'agences comptables pour les collectivités les plus importantes mais aussi pour les trésoreries hospitalières (à leurs frais bien sûr).

Mesures auxquelles il faut ajouter un certain nombre de points déjà largement entamés :

- passage à un plafond de 300 € de paiement en numéraire avant l'interdiction totale de payer sous cette forme et un renvoi dans les bureaux de Poste ou de Tabac ;
- évolution vers le « tout numérique » en matière de déclarations, de paiements, d'échanges de renseignements et de données ;
- préparation d'un plan triennal de suppressions de postes d'ici à 2022 qui reviendrait à en supprimer entre 15 000 et 25 000. Soit, rapportés à la région Occitanie, aux alentours de 1 800 postes ou, pour être plus explicite, l'équivalent de la DRFiP de Haute-Garonne...

En clair, cela se traduirait, pour un département comme la Haute-Garonne, par la suppression, a minima d'une 20^{ème} de trésoreries de proximité, la concentration des Services des Impôts aux Particuliers et aux Entreprises qui entraînerait la suppression quasi certaine du site de Balma et un risque majeur sur Colomiers, Muret et Saint-Gaudens dans l'équilibre de leurs structures.

Notre directeur ne veut pas, à ce stade, nous livrer ses pistes de réflexion pour notre direction mais d'autres directeurs ont commencé à le faire. Ainsi celui du Tarn a-t-il évoqué une réflexion sur deux bassins d'emplois ce que l'on peut traduire en clair par Albi et Castres et donc la suppression

de Gaillac et Mazamet. Ainsi celui de Vendée qui a indiqué qu'il n'y aurait plus dans son département que 2 Services des Impôts des Particuliers et 2 pour les Professionnels, 1 seul Service de Publicité Foncière et que la totalité des trésoreries de proximité étaient menacées (passage de 21 trésoreries en 3 « back-office » et quelques « front-office » dans des collectivités locales). Ainsi enfin, celui du Pas-de-Calais qui annonce travailler sur la fermeture de l'intégralité des trésoreries pour faire quelques « back-office » plus 1 cadre dédié aux collectivités locales, fusion de SIE et SIP ainsi que des SPF, avec un volant d'environ 13 % de suppression des effectifs,... Vous retrouverez ces informations dans les documents joints, élaborés par les sections syndicales de ces directions.

Pour le département de Haute-Garonne nous savons que le DRFiP a rencontré les représentant-es de Toulouse, de la Métropole, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la CAM de Muret pour leur proposer de passer en agences comptables au 1^{er} janvier 2020. Nous savons qu'à ce stade ces collectivités ont refusé mais nul doute qu'elles seront à nouveau sollicitées.

Nous demandons aux collectivités de ne pas s'y tromper, derrière l'apparence qui pourrait être séduisante d'une certaine autonomie se cachent deux écueils majeurs pour elles :

- d'une part, il s'agit ni plus ni moins d'un nouveau transfert de charges et de personnels comme elles en ont déjà connu plusieurs et toujours sans contreparties financières ;
- d'autre part, la volonté d'abandonner un des plus grands principes de la comptabilité publique, à savoir la séparation entre l'ordonnateur et le comptable, ce qui représente un risque majeur pour les collectivités et leurs responsables mais aussi pour les citoyen-nes.

Nous les mettons en garde contre une tentation qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour elles et leurs administré-es. Au demeurant, même les principaux responsables de la Cour des Comptes qui, pourtant, ne sont pas avares de critiques envers la DGFIP, ont relevé ces risques lors de la présentation de leurs vœux en janvier dernier.

Une mise en garde également pour l'ensemble des collectivités territoriales qui, au-delà de la perte des implantations de proximité de notre service public auraient à faire face à des situations très concrètes de potentiel conflits avec leurs concitoyen-nes. Nous ne prendrons que l'exemple de l'impossibilité pour un grand nombre, souvent les plus fragiles, de régler leur loyer, leur centre de loisirs ou leur cantine en liquide. Le risque étant de voir ces missions accomplies par des tiers privés avec tout ce que cela comporte de risques et de recherche de profits incompatibles avec un Service Public gratuit et des agents au service de l'intérêt général.

Cette tendance lourde, qui pourrait soi-disant être partiellement compensée par les apports technologiques, est essentiellement technocratique dès lors qu'elle ne posera aucun problème aux plus gros, aux plus centralisés, plus au fait de ces technologies qu'ils soient individus, entreprises ou collectivités. Qu'en sera-t-il pour les plus éloignés, les plus faibles, les plus démunis ? La réponse est dans la question : ils continueront d'être les plus éloignés, les plus faibles et les plus démunis puisque dans le même temps l'administration aura ignoré leur réalité pour « rationaliser » son fonctionnement et réduire ses coûts.

Mais la dégradation de cette administration que nous considérons régaliennne, à l'inverse du Président de la République, crée d'autres inégalités, qui ne sont pas nouvelles mais vont s'accroître, celles relatives à l'impôt, tant décrié et sur lequel il est fait si peu pour en réhabiliter les fonctions. Nous n'avons clairement plus les moyens de l'asseoir et le contrôler dans des conditions acceptables pour les fondements même de notre démocratie au regard de ce qui le fonde et nous pensons là aux articles 13, 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Nous verrons ce qui ressortira de ce qui est nommé « le Grand Débat » et comment le gouvernement et les parlementaires le traduiront dans la loi. Mais d'ores et déjà nous condamnons d'une part les

mesures fiscales de ces dernières années et de l'autre la baisse permanente des moyens donnés à notre administration.

En tant que Parlementaires vous ne pouvez pas ignorer les catastrophes publiques qui nous sont annoncées et les conséquences sur les populations de vos circonscriptions. Vous ne pouvez pas ignorer l'appel de celles et ceux qui réclament plus de service public et plus de justice fiscale.

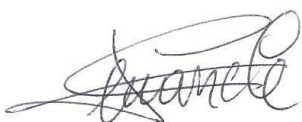
Et nous ajouterons, pour conclure, la question très immédiate sur laquelle vous allez devoir prochainement vous prononcer : le projet de loi de modernisation de la Fonction Publique. Il vient s'agréger aux réformes administratives pour les compléter, les rendre possible et les accompagner. Mais au fond, il consacre la destruction d'un modèle républicain que vos prédécesseurs ont organisé et consolidé au sortir de la 2ème guerre mondiale non pour protéger les fonctionnaires comme cela est bien trop souvent martelé, mais bien pour protéger les institutions et les citoyens de ce pays.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de vous opposer à cette destruction programmée d'un modèle qui a fait ses preuves et contribué à consolider et renforcer notre modèle social, particulièrement pour les plus faibles qu'il s'agisse des territoires ou des populations qui les peuplent.

Nous sommes tout disposés à échanger avec vous sur l'ensemble de ces questions si vous le souhaitez. Dans cette éventualité vous avez, ci-dessous, l'ensemble de nos coordonnées et nous nous mettons à votre disposition. Avant de terminer, nous vous informons que si les actions prennent des formes diverses sur l'ensemble de la région Occitanie, une grève nationale est d'ores et déjà prévue le 14 mars prochain avec une manifestation régionale à Toulouse.

Nous vous prions, au nom de tous nos camarades et des agents des Finances Publiques que nous représentons, de recevoir nos salutations militantes.

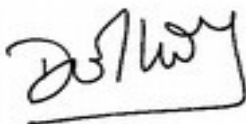
Pour *Solidaires Finances Publiques*
Christian TERRANCLE



Pour la *CGT Finances Publiques*
Jean-Marc SERVEL



Pour *FO DGFIP*
Jocelyn DELHOM



Pour la *CFDT Finances Publiques*
Alain ANDRON



Pour nous joindre :

Christian TERRANCLE 06 19 35 90 26 christian.terrancle31@gmail.com

Jean-Marc SERVEL 06 81 60 89 03 jmso@free.fr

Jocelyn DELHOM 06 62 73 04 66 jocelyn_delhom@hotmail.com

Alain ANDRON 06 52 72 60 48 alain.andron@free.fr